Image not found or type unknown

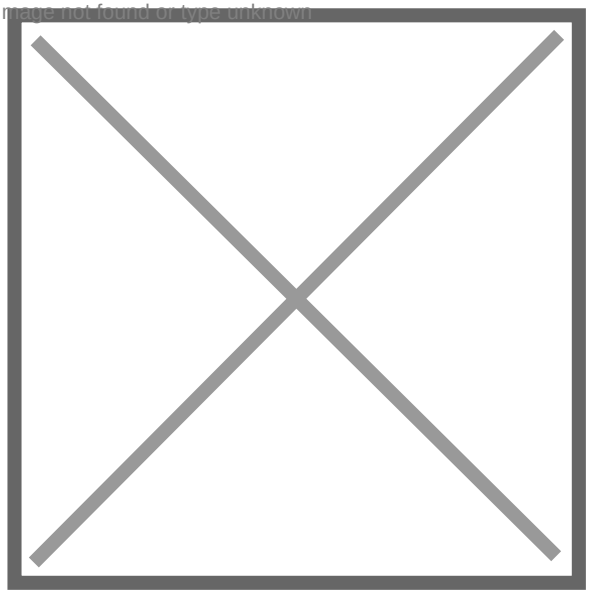

Assurance deces toujours prelever apres remboursement pret immobi

Par **zzphilippe**, le **24/07/2013** à **10:16**

]Bonjour,

Je suis client de la banque Crédit Agricole Brie-Picardie et j'ai un compte chèque à l'agence d'Orry la ville.

Je suis actuellement en litige avec ma banque. En effet, le 30.05.2005, j'ai subi une saisie immobilière pour suite d'impayés de charges. La vente de mon bien a servi à rembourser le solde d'impayés des charges et le crédit immobilier contracté auprès de cette agence. J'ai soldé le reste du prêt immobilier ensuite. Je leur ai joint le courrier du TGI de Bobigny attestant que la dette est bien soldée au 16.01.2012

Début juillet, j'ai constaté que l'agence a ordonné, auprès de la Banque de France de m'inscrire au fichier FICP pour un découvert. J'ai contacté l'agence afin de savoir ce qui se passait et ils m'ont répondu qu'il s'agissait des prélèvements de l'assurance décès qui était toujours en cours or l'assurance décès ne doit plus m'être prélevée dès l'instant ou le prêt est soldé.

L'agence m'a répondu que cela allait être soldé et de ne pas m'inquiéter, qu'il s'agissait que d'écritures bancaires. J'ai confirmé par courrier avec les documents joints.

Les choses ne bougeant pas, j'ai rappelé plusieurs fois et toujours la même réponse. On m'a orienté vers le service contentieux et la même réponse « ne vous inquiétez pas, cela va être résolu rapidement ».
Cela fait maintenant plus d'un an que cela dure et aujourd'hui on me prélève toujours cette

assurance et je suis toujours bloqué au fichier FICP pour découvert.

Cela me porte d’autant plus préjudice, puisque je suis bloqué dans mes projets personnels par cette inscription.

J ai ecrit au mediateur qui m'a renvoyé vers le service client. Le service client m'informe avoir levé la main sur l'opposition du non remboursement du prêt mais rien pour le depassement de decouvert.

Quel recours puis je avoir afin de solder cette affaire car la banque ne bouge pas ?

Merci de votre reponse.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés